



## CHAMPIONNATS DE NORMANDIE TIR EN SALLE INDIVIDUEL

### MODE DE SELECTION - REGLEMENT

Le Comité Directeur de la Ligue a décidé d'éditer un règlement du mode de sélection pour les Championnats de Ligue en Salle.

⇒ 1 - La présélection des archers est effectuée au vu du classement régional en salle qui couvre la période du début de la saison à 2 semaines du Championnat.

⇒ 2 - Pour pouvoir se préinscrire et être sélectionnable, il faut avoir réalisé 3 scores avant la date du Championnat et entrer dans les quotas.

Les préinscriptions accompagnées d'un chèque individuel (une inscription sans chèque individuel ne sera pas validée par la Ligue) se font auprès du secrétariat de Ligue uniquement et par courrier.

⇒ 3 - Un Championnat étant réservé aux meilleurs de la discipline afin de faire ressortir des élites, les quotas sont établis par le Comité directeur de la Ligue sur la base d'un pourcentage pour chaque catégorie ; ils seront arrêtés à 2 semaines du Championnat.

La Commission Sportive de la Ligue modifiera au besoin les catégories ne remplissant pas leur quota, après concertation (Organisateur, PCRA, Président de Ligue) dans les conditions définies par le Comité Directeur de la Ligue et au plus tard 10 jours avant la date de la compétition, date à laquelle la liste des sélectionnés sera publiée sur le site de la Ligue.

⇒ 4 - Les « cuts » par catégories seront également publiés sur le site ; les catégories de moins de 4 archers seront classées sans phase finale.

⇒ 5 - Un archer préinscrit et sélectionné non présent le jour de la compétition sans motif valable et dûment justifié ne sera pas remboursé de son engagement et une Commission ad-hoc statuera sur les suites à donner.